

# PARC NATIONAL DE CHRÉA, ALGÉRIE

## Zoubir SAHLI

### QUEL EST LE PROBLÈME ?

Le présent rapport est un travail de diagnostic et de réflexion prospective portant sur l'état des lieux de l'existant et sur les enjeux en termes de potentiels et de risques des démarches participatives dans le Parc National de Chréa (PNC) en Algérie. Ce site pilote, classé comme réserve de Biosphère, est un espace sensible pour lequel il est nécessaire de concevoir et d'appliquer des plans d'aménagement favorisant une gestion cohérente et participative. C'est un véritable défi à relever car cela suppose l'implication des acteurs locaux pour mettre fin à sa surfréquentation, préjudiciable pour la sauvegarde de son intégrité.

L'intérêt de ce site réside également dans l'opportunité qu'il offre en termes de valorisation des biens et des services fournis par les espaces boisés et par l'existence d'un maillage institutionnel important : les acteurs et les parties prenantes y sont multiples et variés. Cependant, sa gestion et son organisation ont toujours été le fait unique des acteurs institutionnels. Les nombreuses activités du PNC se font certes en collaboration avec diverses institutions relevant de différents secteurs et impliquant des collectivités locales (Assemblée populaire communale (APC) - mairies, Assemblée populaire de Wilaya (APW)) et parfois avec le milieu universitaire et les associations, mais il n'existe pas d'organismes paritaires, ni de charte collective, d'où l'intérêt de la mise en place d'une gouvernance locale.

### L'APPROCHE PARTICIPATIVE POUR UNE GOUVERNANCE AMÉLIORÉE

#### Méthodologie

Ce travail a permis de tester diverses techniques de démarches participatives, à travers des séances d'information et de sensibilisation, des enquêtes de terrain et des enquêtes d'opinions (concernant la « surfréquentation » et la « valorisation participative des biens et services »), des réunions de coordination et des réunions-programmes avec le Conseil scientifique et le Conseil d'orientation du PNC, des visites de travail sur le site d'une exploitation pilote d'agriculture biologique, ainsi que des ateliers d'animation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs locaux.

Le travail conduit dans le cadre de cette étude a également permis l'identification des rôles de chacun et les choix de gouvernance appropriés devant être mis en œuvre par les principaux acteurs intervenant au niveau du site.

Les outils de la gouvernance participative utilisés ont essentiellement été une cartographie des acteurs et leurs systèmes d'organisation, la mise en place de formes adaptées de prise de contact avec les différents acteurs ; Ont également été élaborées des méthodes d'organisation, d'information et de sensibilisation aux différentes questions relatives aux risques et aux enjeux liés aux espaces boisés fragiles et à l'intérêt de leur conservation et de la valorisation de leurs ressources pour le bien de la communauté.

### Phases de la démarche participative mises en place et résultats

#### Objectif spécifique 1. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux

Dans le cadre de cet objectif, un ensemble d'actions a été mis en œuvre portant sur l'état des lieux de l'existant (diagnostic « expert »), sur des activités d'implication et de participation des acteurs opérant ou vivant à l'intérieur ou à l'extérieur du parc, et sur des réflexions sur les enjeux stratégiques.

#### Résultats obtenus

- Cartographie d'acteurs
- Rapport diagnostic expert
- Rapport de diagnostic partagé/ tableaux AFOM
- Rapport avec orientations stratégiques et proposition d'actions

#### Proposition d'un Comité local de gouvernance (CLG) :

- **Représentation niveau local** : la commune ou le secteur de conservation
- **Composition** : représentants des organismes et administrations impliqués réellement dans la conservation et la gestion participative du PNC, des collectivités locales, des membres de la société civile locale, des représentants des communautés rurales locales, des animateurs des Cellule d'Animation Rurale Communale (CARC) et, éventuellement les universitaires.
- **Fréquence de réunions** : mensuelle.

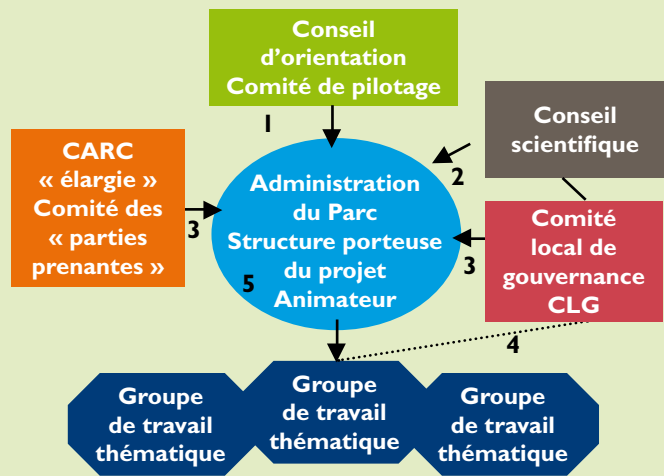
#### Mode opératoire

- Prise de contacts, Atelier de travail sur la gouvernance et approche participative.
- Revue bibliographique
- Identification des ressources et des enjeux du territoire
- Analyse des Projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI), plan de gestion, PV du conseil d'orientation
- Atelier(s) « Forces, Menaces et opportunités »
- Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques)
- Entretiens directs
- Atelier(s) choix stratégiques/plan d'actions

#### Parties prenantes associées

- Acteurs institutionnels
- Acteurs opérateurs
- Acteurs représentant la « société civile » (comités de villages, comités de douars)
- Membres des CARC, Représentants des collectivités locales
- Expert, équipe du PNC et personnes ressources

Organigramme (à prévoir) du comité local de gouvernance du PNC



Relations entre acteurs :

- 1 = Conseil d'orientation/Administration du PNC**  
Recommandations et avis sur les questions liées à l'orientation et à la mise en œuvre du Plan d'actions, des Plans de gestion et à l'élaboration des politiques du PNC. Validation des orientations et des décisions de gestion en matière de conservation, de contrôle et d'aménagement des sites du parc.
- 2 = Conseil scientifique/Administration du PNC**  
Actions de conseil, d'information, de sensibilisation pour le compte du PNC : contribuer à une meilleure connaissance des ressources et des patrimoines naturels, paysagers, culturels et humains présents sur le territoire du Parc.
- 3 = CARC « élargie »/ Administration du PNC**  
Relations de concertation mais aussi d'appui aux projets PPDR prévus et mis en œuvre dans les communes du parc.
- 3 = CLG/Administration du PNC**  
Relations de concertation, de conseil et d'appui. Cette relation peut évoluer à un niveau supérieur, avec des missions d'observation et de veille écologique. Le CLG peut assumer la mission de suivi et d'évaluation.
- 4 = CLG/Groupes thématiques**  
Les groupes thématiques sont issus du CLG ; ils ont un rôle de réflexion, d'animation d'ateliers thématiques, de soutien technique et, éventuellement, de gestion de projets.
- 5 = Administration du PNC /Groupes thématiques**  
Pas de relations hiérarchiques. L'administration du PNC joue un rôle de soutien administratif et logistique.



**Objectif spécifique 2. Analyser les forces, menaces et opportunités et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc**

Un état des lieux de l'existant en matière de fréquentation des sites du parc a été réalisé ainsi qu'un inventaire des risques encourus et de leur impact sur les niveaux de dégradation des ressources du parc. Deux types d'actions ont été menés dans les trois communes du parc : l'organisation d'ateliers participatifs et l'engagement d'enquêtes participatives auprès d'un large public composé de résidents et de riverains, de responsables techniques et administratifs et de visiteurs du parc.

<b>Résultats obtenus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport diagnostic « expert »</li> <li>• Rapports de synthèse - « Sur fréquentation »</li> <li>• Rapports de synthèse - « Biens et Services »</li> <li>• Rapports de synthèse - Compte - rendus des enquêtes participatives</li> <li>• Rapport diagnostic + grille d'analyse AFOM sur le thème de la surfréquentation.</li> <li>• Compte-rendu de l'Atelier N°3. «Gouvernance et gestion participatives des ressources naturelles »</li> </ul>
<b>Proposition d'actions pour réguler la surfréquentation</b>
<b>Mode opératoire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic « expert »</li> <li>• Questionnaires enquêtes « sur-fréquentation »</li> <li>• Diagnostic participatif -Identification et partage des visions et attentes des acteurs</li> <li>• Organisation d'un atelier n°3</li> <li>• Organisation de 3 enquêtes sur la sur fréquentation</li> <li>• Réalisation de deux enquêtes participatives sur la sur-fréquentation</li> <li>• Diagnostic participatif : Capitalisation des résultats de l'atelier n°2</li> </ul>
<b>Parties prenantes associées</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expert + équipe du PNC</li> <li>• Acteurs institutionnels</li> <li>• Acteurs opérateurs</li> <li>• Acteurs représentants de la « société civile »</li> <li>• Membres des CARC</li> <li>• Représentants des collectivités locales</li> </ul>

**Objectif spécifique 3. Valoriser de manière participative les biens et services du Parc**

Les biens et les services disponibles et les possibilités de leur valorisation ont été identifiés de manière participative. Il s'agit de faire :

- l'analyse des informations et le ciblage des biens et services potentiels identifiés précédemment dans la composante 2 du projet, approche nécessitant une réunion de coordination avec l'équipe de la composante 2 ;
- l'analyse des résultats des enquêtes menées sur le terrain sur le thème de la «Valorisation des biens et services des espaces boisés du Parc » et les compte rendus d'ateliers organisés avec divers participants (dont les représentants des groupements villageois, les associations locales, les universitaires et les techniciens).

Résultats obtenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la réunion de coordination</li> <li>• Comptes-rendus d'ateliers</li> <li>• Rapports des 3 enquêtes réalisées au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane portant sur la valorisation des biens et services</li> </ul>
Mode opératoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de coordination avec la composante 2</li> <li>• Identification et analyse des biens et services : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier N°4 portant sur la valorisation des biens et services effectué dans la commune de Chréa</li> <li>- Atelier N°5 portant sur le thème de la valorisation des biens et services dans la commune de Hammam Mélouane</li> </ul> </li> </ul>
Parties prenantes associées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point focal du projet (DGF) + Référents thématiques des composantes 2 et 3</li> <li>• Experts composante 2 et composante 3</li> <li>• Membres du Conseil communal d'El Hamdania et de Hammam Mélouane - Membres des CARC El Hamdania</li> <li>• Représentants des riverains</li> </ul>

## Planification participative et plan d'actions

### Pour un plan d'action réaliste et cohérent : Des actions à mener à court terme

Les analyses diagnostiques, les résultats d'ateliers et des enquêtes participatives ont permis de faire les propositions suivantes :

- Mettre fin à la sur-fréquentation et diminuer la pression anthropique exercée sur les écosystèmes du Parc. Les scénarios proposés sont les suivants :
  - **Scénario 1.** Agir à l'extérieur du site en mettant en place un plan de création de nouvelles aires de détente, de récréation et de proximité.
  - **Scénario 2.** Mener des actions fortes d'information du public, mais aussi des actions de sensibilisation qu'il faudrait aussi renforcer avec des actions de vulgarisation et de démonstration.
  - **Scénario 3.** Réserver seulement une partie du parc aux visiteurs, avec une meilleure organisation des visites et le paiement de l'entrée au parc.
- Engager une série d'enquêtes et des inventaires sur les principales ressources végétales et animales du Parc, et ce pour une meilleure connaissance sur l'état réel de l'écosystème du PNC et sur les conditions de sa sauvegarde et de son usage par les différents acteurs.

La première réunion du Conseil scientifique a abordé de manière partielle cette question et il est donc prévu de mettre en place des comités ou des groupes de travail thématiques, et de lancer aussi de nouvelles conventions de coopération scientifique avec des laboratoires et des centres de recherche. L'objectif est de combler le retard en matière de connaissances scientifiques dans ces domaines.

- Engager des études sur les aspects socioéconomiques pour avoir une meilleure appréciation de ce contexte.
- Élaborer des cartes de répartition des ressources du parc, plus particulièrement, une carte mellifère, une carte des plantes aromatiques et médicinales, ainsi qu'une carte pastorale indispensable pour les populations d'éleveurs riverains du parc.

### Valorisation des atouts et des opportunités à moyen et long termes

Les différentes analyses ont permis de dégager les perspectives suivantes :

- En matière de tourisme, engager des projets d'aménagement de nouveaux sites touristiques, mais aussi et surtout susciter l'aide des pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds pour l'investissement dans le développement d'un tourisme « populaire » (« gîtes ruraux », itinéraires et pistes pour randonnées, etc.).
- La valorisation des ressources végétales et des produits agricoles à travers la transformation : ce qui nécessite des actes d'investissement dans des projets dans la petite agro-industrie rurale locale.
- La valorisation des plantes médicinales : proposition d'aide à la création de pépinières, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes résidents.
- Le lancement, avec l'aide des pouvoirs publics, de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs, dans le cadre familial : à ce sujet, il a été convenu avec les animateurs CARC des PPDR et les chefs de secteur du PNC de suivre et d'appuyer les candidats à ce type d'associations ou groupements coopératifs. Par ailleurs, l'aide des chambres d'agriculture à l'octroi de cartes d'agriculteurs et le suivi par la formation et la vulgarisation est nécessaire.

- Dans le cadre du Conseil d'orientation du parc, mettre en place un comité de réflexion et de proposition aux pouvoirs publics (d'abord à la DGF puis au MADR), un avant-projet de loi visant la résolution du contentieux foncier. Cette proposition concernera éventuellement l'octroi des titres d'usufruitiers ou de concessionnaires aux agriculteurs réellement établis sur des parcelles de terre. Le Conseil d'orientation dans sa forme classique peut entreprendre ce genre d'actions.

Concernant la question du cadre institutionnel local, il a été envisagé d'approfondir la réflexion avec les participants les plus impliqués. Les cadres les plus appropriés sont :

- **Le Conseil d'orientation** : ce conseil est un organe officiel auquel participe divers secteurs et organisations ; en son sein, il est tout à fait possible d'engager une réflexion visant la consolidation du cadre institutionnel local. Il a d'ailleurs été proposé que soient inscrites à la prochaine session de ce conseil les questions de la gestion participative et de la gouvernance.
- **Le CARC** : Ce comité local dispose déjà d'un règlement intérieur et d'une démarche. Au niveau communal, il existe un calendrier de réunions périodiques de ses membres, mais pour discuter et prendre des décisions liées à la stricte mise en œuvre des PPDR. Dans l'avenir, il serait utile d'élargir le CARC à d'autres représentants d'associations et de populations locales pour aborder des questions hors PPDR.
- **La direction du PNC** : Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan de gestion, la direction du PNC mettra en place un ou plusieurs groupes de discussion ou consultera les membres du conseil scientifique ou des experts confirmés pour confirmer la mise en place du Comité de gouvernance locale (CGL) proposé dans le cadre de cette étude.

## RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

	Points forts	Limites – Difficultés rencontrées
Choix du site pilote	Une meilleure connaissance du parc ainsi que de ses ressources et des problèmes posés	Faible disponibilité des données (notamment celles liées aux aspects institutionnels et aux aspects économiques)
Méthodologie	De nouvelles idées et une nouvelle conception de gestion des espaces boisés Des ateliers ont aidé à définir et à classer les problèmes, mais aussi les attentes et les besoins	Difficulté d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de gestion (réellement) participatif du parc Faibles options en matière de lutte contre la sur fréquentation du parc
Coopération des parties prenantes	Une forte disponibilité des différents acteurs pour écouter et comprendre la démarche participative	Dimension participative pas toujours comprise et ne constituant souvent pas une priorité Ecart trop grand entre les conceptions de l'administration et celle des usagers et autres résidents. Difficultés à faire participer les populations et leurs représentants.
Maîtrise des méthodes	La possibilité de faire remonter à la surface les problématiques communes et leurs contradictions, les risques encourus et les enjeux partagés	Difficultés à réunir suffisamment d'acteurs crédibles (notamment des acteurs représentant les résidents du parc)
Atouts et limites structurels	Sortir avec une option de structure de gestion participative viable obtenant le consensus général	Conditions matérielles du déroulement des activités du projet souvent non optimales Manque de communication entre les administrations, les collectivités locales et les populations Une limite structurelle (problème foncier). Les Comités d'animation rurale communale (CARC) ne peuvent pas constituer pour le Parc des structures de gouvernance au niveau local

## Recommandations et améliorations envisagées

- Susciter l'aide des pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds internationaux pour la conception de projets de valorisation des biens et services, l'élargissement de l'expérience pilote de production de fruits et légumes biologiques et pour l'investissement dans le développement de l'écotourisme
- Engager des actes d'investissement dans la petite agro-industrie rurale locale pour valoriser les ressources végétales et les produits agricoles à travers la transformation
- Aider à la création de pépinières avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes résidents, fils d'agriculteurs
- Encourager la création de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs mais dans le cadre familial
- Travailler en partenariat avec les centres de recherches et universités
- Soutenir la démarche participative et la renforcer par davantage d'études et de moyens (notamment en guides, « success stories », expertises locales, échanges d'expériences entre sites, entre régions et pays, entre experts, etc.)
- Mettre en place de véritables plans de formation, d'études, de suivi et d'évaluation (particulièrement à l'occasion du lancement de plans de gestion)
- Engager de grands efforts en matière :
  - de règlement du problème foncier (avec la constitution d'un comité de réflexion et de proposition d'une loi favorisant l'octroi de titres de concessions aux agriculteurs résidents);
  - d'officialisation du comité de gouvernance locale (CLG) ;
  - d'engagement de plans d'actions basés sur le renforcement des capacités des acteurs locaux.

### Utilité des résultats, potentielle ou réelle

- Un éclairage sur des questions importantes comme la gestion participative et la gouvernance dans un site habité et régulièrement visité.
- Des bases de données, des outils techniques et d'approches stratégiques disponibles pour être utilisées et/ou adaptées par l'administration, une cartographie d'acteurs actualisée rendant visibles leur identité, comportements et stratégies.
- Des rapports diagnostics partagés et des tableaux AFOM pour élaborer des monographies utiles ainsi qu'une synthèse des enjeux, des défis majeurs et des éléments de stratégie pour construire des plans d'action réalistes.
- Impulsion d'idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR.
- Proposition d'une structure de gestion participative et consensuelle viable à généraliser au niveau local.

### Comment valoriser cette étude et l'intégrer dans les politiques publiques ?

Le projet étant un projet pilote, il serait nécessaire de penser à le reproduire dans d'autres régions du pays :

- en tirant les leçons des difficultés de terrain et des incohérences quant à l'intégration et à l'implication des acteurs locaux dans ce type de projet ;
- en agissant avec plus de réalisme et en tenant compte des difficultés de terrain ;
- en donnant plus d'importance à l'aspect scientifique et à l'expertise locale ;
- en donnant plus de moyens d'investigations et des délais d'études plus longs ;
- en donnant plus de moyens pour renforcer les capacités des individus et des organisations locales (actions de sensibilisation, de vulgarisation, de formation, d'études et de suivi des organisations professionnelles, coopératives, associations, communautés rurales).

Pour plus d'information, se référer à l'étude complète :

Sahli Z. (2016). *Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives, Parc National de Chréa, Algérie*. Plan Bleu, Valbonne.

Cette publication est téléchargeable sur le site du Plan Bleu : [www.planbleu.org](http://www.planbleu.org)